

ACTUALITÉS

Sécurité au travail Ontario

Numéro 6 | Mars 2011

Au sommaire...

Établir des liens avec les intervenants	1
Système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario	2
Connaissez vos droits et responsabilités en matière d'emploi	3
Suivez-vous sur Twitter, parlez-nous sur Facebook, regardez-nous sur YouTube	4
Nouveaux outils de conformité	5
Vidéo sur la sécurité des échafaudages volants	5
Inspections éclair	6
Un pas pour la vie	7
Jour de deuil national	8
InfoCentre du ministère du Travail	8
Semaine SNASST : Santé et sécurité – engagement pour la vie!	9
Événements concernant la santé et la sécurité au travail	9

NOUVEAU : [Lien au calendrier des inspections éclairs de 2011-2012](#)

Établir des liens avec les intervenants

RENU KULENDRAN

Directrice de la santé et de la sécurité au travail



À la fin des consultations annuelles avec les intervenants de cette année, j'ai pensé au rôle crucial que nos partenaires de la santé et de la sécurité jouent aux fins de l'amélioration et de la réussite de la *stratégie Sécurité au travail Ontario*.

Chaque année, le ministère du Travail organise des consultations dans le but de modeler et d'améliorer sa stratégie d'application de la loi et d'établir des partenariats étroits avec les intervenants. Ces séances de consultation nous permettent de répondre aux besoins du public. Elles sont aussi l'occasion d'apprendre ce que veulent nos partenaires, d'obtenir leurs commentaires sur le fonctionnement du programme, de solliciter leur soutien pour de nouvelles orientations et de repérer les aspects qui ont besoin d'être améliorés.

En janvier et en février, nous avons à nouveau sollicité l'avis des employeurs, des représentants syndicaux et des spécialistes d'industries et de secteurs de l'Ontario. Cette année, les séances ont eu lieu dans chacune des régions du ministère. Nous avons consacré une séance aux petites entreprises à Toronto. Une séance bilingue a eu lieu à Ottawa. Nous avons également prévu un moyen de permettre aux intervenants et aux membres du public incapables d'assister aux séances de nous faire parvenir leurs commentaires.

Cette année, plus de 140 personnes ont assisté aux consultations, plus du double que l'année passée! Merci d'avoir participé et de nous avoir communiqué vos points de vue. Nous avons notamment entendu votre appel à un plus grand nombre de documents d'information sur la conformité. Vos commentaires nous sont très utiles pour élaborer une stratégie qui favorise l'instauration d'une culture solide de la santé et de la sécurité.

Pendant les consultations, nous avons mis l'accent sur le volet de la stratégie *Sécurité au travail Ontario* qui porte sur les dangers sectoriels. Nous avons examiné la majeure partie des commentaires et recommandations que nous avons reçus lors des consultations de l'année passée. Nous avons également abordé les sujets suivants :

- une stratégie d'application de la loi ciblée, fondée sur les risques, élaborée par le gouvernement de l'Ontario pour lutter contre l'économie clandestine;
- un aperçu de nos inspections éclair sur la santé et la sécurité;

Visionner les normes de la CSA mentionnées dans les règlements pris en application de la LSST

Grâce à un projet pilote financé en partie par le gouvernement, vous pouvez maintenant lire les normes de [l'Association canadienne de normalisation](#) avant de les acheter.

De nombreux règlements pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (Ontario) exigent la conformité aux normes publiées par l'Association canadienne de normalisation (CSA), un organisme sans but lucratif constitué de membres dont les activités visent à répondre aux besoins du milieu des affaires, de l'industrie, du gouvernement et des consommateurs du Canada et du monde entier.

L'inscription au site de visionnement des normes est obligatoire, mais il n'y a aucune obligation d'achat. Les normes de la CSA mentionnées dans les règlements pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario sont consultables en ligne pour de nombreux secteurs, dont le secteur industriel, les soins de santé, les mines, la fabrication, l'agriculture et la construction.



- les plans de secteur;
- une nouvelle loi sur la violence et le harcèlement au travail;
- les recommandations du Comité consultatif d'experts de la santé et de la sécurité au travail.

Si vous n'avez pas pu assister aux consultations, lisez le [résumé de la présentation](#) que nous avons affiché sur notre site Web. Vous pouvez nous envoyer vos commentaires dans la boîte de commentaires ou par courriel, à : SAWOConsultations@ontario.ca.

Maintenir un dialogue continu avec nos partenaires est indispensable à la réussite et à l'amélioration d'une culture de la santé et de la sécurité au travail dans tout l'Ontario. Je me réjouis de travailler de concert avec vous à la mise en place de lieux de travail aussi sains et sécuritaires que possible.

Système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario

SOPHIE DENNIS

Sous-ministre adjointe, Opérations

Le mois dernier, notre ministère a annoncé qu'il nommait un [conseil de prévention intérimaire](#) en matière de santé et de sécurité pour améliorer la santé et la sécurité au travail. Cette nomination a été décidée après que nous avons accepté toutes les recommandations du Comité consultatif d'experts qui ont fait suite à son examen approfondi du système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario. Nous travaillons sur les recommandations prioritaires du comité et sommes déterminés à favoriser la mise en place de lieux de travail plus sains et plus sécuritaires dans l'ensemble de la province.



Le rapport du Comité consultatif d'experts recommandait notamment :

- la création d'un nouveau directeur général de la prévention,
- le transfert du mandat de prévention des lésions au travail et des maladies professionnelles de la CSPAAT au ministère,
- la mise en place d'une exigence de formation de base obligatoire en matière de santé et de sécurité pour tous les travailleurs et superviseurs,
- l'élaboration d'exigences de formation pour les travaux présentant des risques élevés,
- l'amélioration de la protection des travailleurs vulnérables, dont une meilleure protection des travailleurs contre les représailles des employeurs lorsque les travailleurs exercent leurs droits,
- le renforcement du soutien aux efforts de conformité pour les employeurs, surtout les petites entreprises.

[La version intégrale du rapport est consultable sur notre site Web.](#) Ces recommandations sont le fruit de consultations détaillées menées auprès de syndicats, d'entreprises et d'organismes du secteur de la santé et de la sécurité au travail. Le ministère s'efforce continuellement d'améliorer ses processus de travail. La mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif d'experts fait partie intégrante d'un processus graduel qui apportera de réels avantages pour les lieux de travail.

Le conseil de prévention intérimaire aidera notre province à concrétiser ces recommandations clés, dont l'embauche d'un directeur général de la prévention. J'assisterai à ses réunions à titre de consultante chargée de conseiller les membres du conseil pour l'élaboration de leurs recommandations. Le conseil sera dirigé par Paavo Kivisto, ancien sous-ministre du Travail et sous-ministre adjoint de la Division des opérations.

Le 3 mars, l'Ontario a présenté des **modifications** à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* qui, si elles sont adoptées, apporteront les changements suivants :

- établir le ministère du Travail comme le responsable de la prévention des accidents, lui transférant ainsi cette responsabilité qui appartenait auparavant à la CSPAAT;
- nommer un nouveau directeur général de la prévention et harmoniser le système de prévention des accidents;
- créer un nouveau conseil de la prévention, formé de représentants des syndicats et des employeurs, et d'experts en sécurité, pour conseiller le directeur général de la prévention et le ministre.

Les modifications proposées confieraient également au ministère du Travail la responsabilité de la surveillance des associations de santé et de sécurité de la province. Le ministre superviserait aussi l'éducation, la formation et la promotion de la santé et la sécurité au travail.

Pendant la mise en œuvre des recommandations, nous ne devons pas perdre de vue notre objectif : réduire les lésions et maladies. Nous devons garder le cap et veiller à ce que nos lieux de travail demeurent sains et sécuritaires pour tous les Ontariens et Ontariennes.

Merci. Poursuivons notre coopération pour permettre à nos êtres chers de rentrer chaque jour chez eux après leur travail.

Connaissez vos droits et responsabilités en matière d'emploi

Le ministère du Travail favorise la santé et la sécurité des lieux de travail dans tout l'Ontario en veillant à l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Il met aussi à exécution la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements, qui énoncent les droits et responsabilités des employeurs et employés dans la plupart des lieux de travail de la province.

Le ministère fournit maintenant d'autres ressources, dont un numéro sans frais multilingue, qui véhiculent un message important aux employés et aux employeurs : connaissez vos droits et vos responsabilités.

Le 17 janvier 2011, l'Ontario a étendu les services de son Centre d'information sur les normes d'emploi (1 800 531-5551) afin de fournir des services en 23 langues, de l'arabe au vietnamien. Le centre d'appels permet au public de poser des questions à un personnel expérimenté sur les normes d'emploi, le dépôt d'une réclamation et l'obtention de renseignements.

NOUVEAU sur le site Web du ministère du Travail :

Vidéos

[Sécurité des plateformes de chargement](#)

Affiches

[Travailler prudemment aux plateformes de chargement](#)

[Prévenir les chutes et les glissades](#)

Feuilles de renseignements

[Prévenir les chutes, les glissades et les trébuchements dans tous les lieux de travail](#)

Directives

[Alerte : Blocs de béton utilisés pour l'entreposage de matériaux](#)

Rapports sur les inspections éclair
Inspections éclair ciblant les troubles musculo-squelettiques, tous les secteurs

(15 septembre - 15 novembre 2010)

[Résultats des inspections éclair](#)

Équipement mobile dans les mines à ciel ouvert et les mines souterraines, secteur minier

(Juin 2010)

Résultats des inspections éclair

[Résultats des inspections éclair](#)

Équipement lourd et léger, construction

(Juin - juillet 2010)

[Résultats des inspections éclair](#)

Dangers de chute, secteur industriel
(Mai 2010)

[Résultats des inspections éclair](#)

Consultation des intervenants concernant la stratégie *Sécurité au travail Ontario* de 2011

[Présentation](#)

Le ministère a également créé des [outils interactifs en ligne](#) pour aider les employeurs et les travailleurs à calculer leurs droits et obligations. Ces outils complètent les [outils pour la santé et la sécurité](#) du ministère.

Une nouvelle [affiche](#) téléchargeable et imprimable à haute résolution existe maintenant en 23 langues. L'affiche aide les Ontariens et Ontariennes à comprendre leurs droits et responsabilités en matière d'emploi, les orientant vers le portail de ressources multilingues du ministère, à [ontario.ca/droitemploi](#). Ce portail diffuse des renseignements en 23 langues sur divers sujets, comme les droits en matière d'emploi, le dépôt d'une réclamation et la protection des employés.

Le ministère a produit deux vidéos qui sont publiées en plusieurs langues au sujet [des droits des employés en vertu de la Loi de 2000 sur les normes d'emploi](#) et [comment déposer une plainte](#). Les nouvelles ressources complètent les efforts du ministère en vue de moderniser les normes d'emploi de l'Ontario, dont des améliorations pour accélérer le traitement des plaintes mises en place le 19 janvier 2011.



Suivez-vous sur Twitter, parlez-nous sur Facebook, regardez-nous sur YouTube



L'année dernière, le ministère du Travail a lancé sa [page Facebook](#) pour garder le contact avec les Ontariens et Ontariennes. Par Facebook, le public peut se tenir au courant des nouvelles initiatives, lois et ressources du ministère. Il permet aussi au public de se mettre en contact avec le personnel efficace du ministère.

Le ministère cherche continuellement de nouveaux moyens de parler à ses intervenants et au public, que ce soit par la voie de bulletins électroniques ou de services téléphoniques élargis. Facebook est une sorte de réseau social qui permet aux Ontariens et Ontariennes d'être connectés au ministère, et qui comprend [Twitter](#) et [YouTube](#).

La page Twitter du ministère, [@OntminlabourFR](#), tient les abonnés au courant des nouveautés du ministère et de l'industrie, des nouveaux outils et des messages importants provenant de nos intervenants. Suivez-nous sur Twitter pour obtenir les dernières nouvelles du ministère en matière de santé et sécurité, de normes d'emploi et d'initiatives relatives aux relations de travail.

En attendant, les visiteurs peuvent se renseigner sur les dangers dans les lieux de travail, les inspections de la santé et de la sécurité, et les droits et responsabilités en matière d'emploi, sur la page [YouTube](#) du ministère.

Les médias sociaux transforment la façon dont les citoyens obtiennent l'information dont ils ont besoin. Ils révolutionnent aussi les modes de communication avec le gouvernement. Le ministère encourage tous les membres du public à utiliser ces réseaux pour lui soumettre des renseignements et des idées, à discuter de la santé et de la sécurité et des enjeux liés aux relations de travail et à l'emploi, et à lui faire part de leurs commentaires sur de nouvelles initiatives.

Nouvelles mensuelles

Abonnez-vous à Quoi de neuf, bulletin électronique mensuel, présentant les dernières nouvelles du ministère sur la santé et la sécurité au travail, les normes d'emploi et les relations de travail. Tenez-vous au courant des dernières modifications apportées aux lois, aux activités et aux ressources du ministère du Travail, directement sur votre corbeille d'arrivée de courriels.

- dangers dans le lieu de travail associés à l'entretien et aux services ménagers;
 - arrêt et immobilisation insuffisants de véhicules pour prévenir les mouvements accidentels;
 - absence de dispositif de protection et de verrouillage;
 - dangers liés à l'opération de l'équipement de manipulation des matériaux;
 - dangers ergonomiques associés aux activités de manipulation manuelle des matériaux;
 - dangers de chute.
- Le système de responsabilité interne du lieu de travail est renforcé dans la vidéo.

Vidéo sur la sécurité des échafaudages volants

À titre d'information, en octobre, nous avons affiché une vidéo sur la **sécurité des échafaudages volants**. Dans la vidéo, un inspecteur de la santé et de la sécurité du ministère du Travail explique ce qu'il cherche pendant une inspection d'échafaudages volants.

Faits en bref : échafaudages volants

- L'équipement de protection individuelle obligatoire sur un échafaudage volant comprend un système antichute complet doté d'une corde d'assurance rattachée à un système d'ancrage convenable. Il comporte aussi des articles généraux de construction, comme des casques, des bottes de sécurité et des lunettes nécessaires pour le travail qu'on exécute.
- Les principaux dangers des travaux sur un échafaudage volant sont les chutes d'une hauteur et l'effondrement de l'échafaudage. C'est pourquoi il est essentiel que tous les travailleurs s'assurent d'accomplir des contrôles quotidiens de leur équipement, y compris l'installation au toit, l'échafaudage lui-même, ainsi que tout équipement de protection individuelle et tous systèmes à cordes d'assurance.
- Les employeurs et les superviseurs sont tenus de veiller à ce que leurs travailleurs soient bien formés et que l'équipement que ceux-ci utilisent convienne à l'usage qu'il en est fait.
- Examiner les systèmes d'ancrage, les méthodes générales de câblage, les cordes d'assurance et la résistance à l'abrasion. S'assurer que l'allocation de porte-à-faux est conforme aux instructions du fabricant qui devraient être affichées sur la poutre.

Inspections éclair

Depuis 2008, nous avons effectué 25 inspections éclair ciblant des dangers précis dans diverses industries.

Onze contrôles éclair ont été exécutés depuis le 1^{er} avril 2010, date du début de l'exercice financier du ministère, pour cerner les dangers à la santé et à la sécurité dans les lieux de travail :

- Dangers de chute (secteur industriel)
- Nouveaux et jeunes travailleurs (construction, établissements industriels et soins de santé)

Dites-nous ce que vous en pensez!

Veuillez prendre quelques instants pour remplir notre [bref sondage en ligne](#). Nous aimerions savoir ce que vous pensez de *ACTUALITÉS Sécurité au travail Ontario* – et ce que vous aimeriez voir dans les prochains numéros. Merci!

- Équipement mobile (secteur minier)
- Équipement lourd et léger (construction)
- Équipement de protection individuel (secteur minier)
- Troubles musculo-squelettiques (construction, établissements industriels, mines et soins de santé)
- En outre, les inspections éclair ciblant les TMS dans le secteur industriel portaient également sur les risques de chute des échelles en cas de postures inconfortables ou de forces puissantes.

Près de 17 000 ordres et plus de 1 000 ordres d'arrêt de travail ont été rendus pendant nos inspections. Les inspecteurs ont visité plus de 7 000 lieux de travail depuis 2010.

Dans le cadre des dernières inspections éclair ciblant les TMS, le ministère fournit quatre feuilles de renseignements sur les dangers associés à l'utilisation des échelles. Ces documents contiennent des directives ergonomiques détaillées pour aider les lieux de travail à réduire les risques de chute des échelles.

Le ministère publie les [résultats des inspections éclair](#) après chaque inspection, décrivant la cible de l'inspection, le déroulement de l'inspection, l'analyse des ordres donnés et les prochaines étapes à suivre.

Un pas pour la vie

Mettez vos chaussures de marche aux pieds, attachez la laisse de votre chien, rassemblez vos collègues et embarquez votre famille! Le 1^{er} mai, plus de 4 000 personnes se lanceront sur des sentiers locaux à l'occasion de la marche annuelle [de cinq kilomètres Un pas pour la vie](#) organisée par [Threads of Life](#) (en anglais seulement).



L'événement est plus qu'une bonne occasion de faire une marche en plein air avec sa famille et ses amis dans 18 collectivités de l'Ontario. C'est un rappel poignant de l'importance des efforts que nous déployons chaque jour pour prévenir les tragédies au travail. Le personnel du ministère du Travail se joindra aux participants dans chaque collectivité.

Le long du parcours, vous verrez des images et des récits de victimes de traumatismes au travail. Certaines de ces victimes ont contracté une maladie professionnelle, d'autres ont été grièvement blessées. D'autres encore ont perdu la vie au travail. Ces victimes sont jeunes, âgées, de sexe masculin ou féminin. Elles illustrent littéralement les statistiques. La plupart d'entre elles donnent corps aux victimes de blessures au travail de votre collectivité. Vous aurez peut-être l'honneur de marcher côte à côte avec les familles des victimes.

Un pas pour la vie lève des fonds pour l'organisme de bienfaisance Threads of Life. Il s'agit d'un réseau de bénévoles qui fournissent des services importants aux familles de victimes de blessures au travail. Ils remplissent un vide que le ministère, la CSPAAT et d'autres acteurs du secteur sont incapables de remplir pendant les enquêtes sur les blessures et les procédures juridiques qui suivent souvent. Les bénévoles de Threads of Life ont tous quelqu'un

de leur famille qui a vécu la même chose. Leurs familles sont « passées par là ». Ils sont en mesure de prodiguer des conseils sur les démarches et qui contacter, et surtout, de soutenir individuellement les victimes et leurs familles. Ils remplissent le rôle de l'ami sur qui on peut compter dans des moments difficiles, éprouvants.

Shirley Hickman a perdu son fils de 21 ans, dans un accident du travail en 1996. Elle a créé Threads of Life en 2003 avec d'autres parents qui ont perdu des enfants dans l'exercice de leur travail : Paul Kells, Rob Ellis, un membre du personnel du ministère et des représentants de la Fédération du travail de l'Ontario. Outre le soutien pour les familles, Threads of Life possède également un bureau des conférenciers qui prépare les victimes et leurs familles pour faire des exposés en public, raconter leur histoire et promouvoir la prévention.

Une mère était déterminée à créer une différence. Son idée, le soutien pour les familles, a abouti à la création d'un organisme national, uni des familles dans tout le pays, sollicité la participation de gouvernements et de commissions d'indemnisation, fourni des services nécessaires et sensibilisé au fait que tous les accidents peuvent être prévenus.

Pour de plus amples renseignements sur la marche qui aura lieu dans votre ville (cinq autres villes de l'Ontario participent cette année), veuillez visiter le site Web d'[Un pas pour la vie](#).

Jour de deuil national

Chaque 28 avril, nous présentons nos respects aux milliers de travailleurs qui ont été tués, blessés ou rendus malades à la suite d'incidents liés au travail, et nous leur rendons hommage.

Nous honorons également les nombreux amis et membres de la famille qui ont été profondément marqués par ces tragédies.

Chaque travailleur a le droit de rentrer chez lui sain et sauf, après sa journée de travail.

En unissant nos forces – employeurs, travailleurs, partenaires de la santé et de la sécurité - nous pouvons prévenir les blessures et les décès au travail.

Le 28 avril, nous réaffirmons notre engagement à faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire pour les travailleurs de sorte que personne ne subisse jamais plus une autre tragédie au travail.

InfoCentre du ministère du Travail

Un seul numéro pour les appels concernant la santé et la sécurité au travail : 1 877 202-0008

N'oubliez pas que nous avons un numéro gratuit unique pour signaler un incident menaçant la santé et la sécurité au travail, des blessures critiques, un décès ou un refus de travailler. Les membres du public peuvent aussi appeler ce numéro s'ils soupçonnent des pratiques de travail dangereuses ou pour demander des renseignements généraux. La ligne est opérationnelle 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Semaine SNASST : Santé et sécurité – engagement pour la vie!

La Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) se déroule du 1^{er} mai au 7 mai 2011.

Chaque année, des activistes et des organismes du secteur de la santé et de la sécurité en Amérique du Nord marquent la [Semaine SNASST](#) en sensibilisant le public à la santé et à la sécurité au travail, dans le cadre d'événements à l'échelle locale, provinciale et nationale.

Pendant cette semaine, les organismes peuvent s'informer sur la santé et la sécurité au travail en participant à divers événements, comme des séances de formation, des concours ou des activités communautaires, ou en commanditant.

La Semaine SNASST est dirigée par la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail (SCSST), en partenariat avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), et Threads of Life, de concert avec l'American Society of Safety Engineers (ASSE) et des partenaires au Mexique.

[Site Web](#) de la Semaine SNASST.

SNASST sur [Twitter](#) (en anglais seulement).

Événements concernant la santé et la sécurité au travail

Nord de l'Ontario

[Partners in Prevention Conference](#) (en anglais seulement)

Sault Ste. Marie, 12-13 avril

Delta Waterfront Hotel

Le ministère du Travail aura plusieurs conférenciers à cet événement :

Wayne De L'Orme, Murray Baker et Peter Augurso

[Mining Health and Safety Conference](#) (en anglais seulement)

Sudbury, 19-21 avril

Holiday Inn, Sudbury

[Événement sur la sécurité](#) (en anglais seulement)

North Bay, 5 mai

Lieu à déterminer

Sud de l'Ontario

[Future Building Kingston](#) (en anglais seulement)

Kingston, 29-30 mars

Kingston Expo Centre

Exposition interactive qui donne aux jeunes à la recherche d'une carrière l'occasion d'essayer diverses activités pratiques dans tous les domaines du secteur de la construction.

Partners in Prevention Conference (en anglais seulement)

Mississauga, 17-18 mai

International Centre

Plus grand événement du Canada dans le domaine de la santé et de la sécurité et étendard de la série de conférence Partners in Prevention (partenaires en prévention). Le ministère du Travail aura divers conférenciers et un kiosque au salon.

Ateliers du ministère du Travail et des organismes de promotion de la santé et de la sécurité (en anglais seulement)

Windsor, 23 mars

Holiday Inn Select, 8 h 30 - 16 h

London, 25 mars

Lamplighter Inn and Convention Centre, 8 h 30 - 16 h

Sarnia, 31 mars

Quality Inn, 8 h 30 - 16 h

Mississauga, 31 mars

Centre for Health & Safety Innovation, 8 h 30 - 16 h

Burlington, 7 avril

Holiday Inn, 8 h 30 - 16 h

Peterborough, 14 avril

Parkway Place, 8 h 30 - 16 h

Kingston, 31 mai

8 h 30 - 16 h

Ottawa, 2 juin

8 h 30 - 16 h

Pour plus d'information sur les événements, la formation et les services, veuillez contacter nos partenaires du système de santé et sécurité :

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

La CSPAAT offre aux travailleurs une indemnisation sans égard à la faute et promeut la santé et la sécurité au travail. Pour des renseignements sur la prévention, les formulaires de demande de prestations, les programmes de retour au travail et les liens vers d'autres organismes de la santé et la sécurité, visitez le site Web de la CSPAAT, à <http://www.wsib.on.ca>.

Numéro sans frais : 1-800-387-0750.

Santé et sécurité Ontario

Santé et sécurité Ontario supervise quatre organismes de promotion de la santé et de la sécurité qui fournissent des séances de formation en matière de santé et sécurité et de l'information dans ce domaine aux travailleurs et aux employeurs.

1) Association de santé et de sécurité dans les infrastructures

Dessert les secteurs suivants : construction, services électriques et services publics, agrégats, gaz naturel, béton prêt à l'emploi et transports. Numéro sans frais : 1 800 263-5024 / <http://www.ihsa.ca> (en anglais seulement)

2) Association de santé et de sécurité des services gouvernementaux

Dessert les secteurs suivants : hôpitaux, maisons de retraite et foyers de soins infirmiers, soins en établissement et soins communautaires, universités et collèges, conseils scolaires, bibliothèques et musées, municipalités, gouvernement provincial et organismes provinciaux, police, pompiers, services paramédicaux et Premières nations. Numéro sans frais : 1 877 250-7444 / <http://www.pshsa.ca> (en anglais seulement)

3) Sécurité au travail du Nord

Dessert les secteurs suivants (dans toute la province) : industrie forestière, mines, fonderies, raffineries, pâtes et papiers, publication. Numéro sans frais (Ontario) : 1 888 730-7821 / <http://www.workplacesafetynorth.ca> (en anglais seulement)

4) Services de promotion de la sécurité dans les lieux de travail de l'Ontario)

Dessert les secteurs suivants : agriculture, fabrication et services. Numéro sans frais : 1 877 494-9777 / <http://www.wsps.ca> (en anglais seulement)

Centres de santé des travailleurs(ses) de l'Ontario Inc.

Les Centres de santé des travailleurs(ses) de l'Ontario fournissent des services et des renseignements complets sur la santé au travail.

Numéro sans frais : 1 877 817-0336 / <http://www.ohcow.on.ca> (en anglais seulement)

Centres de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses

À titre de centres de formation désigné de l'Ontario en matière de santé et de sécurité, les Centres de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses fournissent une formation destinée aux travailleurs, à leurs représentants et aux employeurs de chaque secteur et de chaque région de la province.

Numéro sans frais : 1 888 869-7950 / <http://www.whsc.on.ca> (en anglais seulement)

InfoCentre de santé et de sécurité au travail du ministère du Travail

1 877 202-0008

Sécurité au travail Ontario

Application des lois > Conformité > Partenariat >